



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 65343

Texte de la question

M Philippe de Villiers appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés sur les modalités de participation de la France à l'Année internationale de la famille, qui se déroulera en 1994. Il souhaite connaître notamment la place qui sera réservée aux mouvements associatifs familiaux lors de cette « année » dont l'importance symbolique est considérable et qui intervient à un moment où les familles sont souvent confrontées à des difficultés dues à l'absence d'une véritable politique familiale menée par l'Etat.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de l'importance de la place et du rôle de la famille dans notre société, le Gouvernement est très attaché à ce que, dans le cadre de sa politique familiale, la France soit présente lors des manifestations qui se dérouleront à l'occasion de l'année internationale de la famille qui aura lieu en 1994. La préparation des manifestations qui seront organisées par notre pays associera, aux côtés des pouvoirs publics, les mouvements familiaux nationaux, en particulier au sein d'un comité national de coordination dont la mise en place se fera prochainement.

Données clés

Auteur : [M. de Villiers Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65343

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5606